

# Arrogance, puis forfaiture : lente dégradation du climat politique



Décidément, la situation de la majorité semble aujourd'hui bien complexe, à l'image de celle de son leader maximo, Emmanuel Macron, alias Jupiter, dont les interventions irritent régulièrement l'opinion publique et indispose désormais ses soutiens les plus reconnus pour leur ancienneté et leur inconditionnalité.

Dans la longue liste des tribulations et autres aberrations affligeantes dont le gagnant de la Présidentielle de 2017 a gratifié la vie politique française, on ne peut oublier l'ensemble des mots et petites phrases moqueuses ou humiliantes adressés à chacun, hommes, femmes, vieux, jeunes, tous confondus dans la catégories de « *ceux qui ne sont rien* ».

On ne peut oublier de la même façon ses appels répétés à une repentance de la Nation qui serait, selon lui, coupable de crime contre l'humanité...

Dans la caste des affidés du « *premier des Français* », il n'y a pas que d'illustres sommités dignes de la confiance du peuple accordée en raison d'une fiabilité globale intangible. On y a trouvé, outre une armée de conseillers bardés autant de diplômes que de certitudes, des « *Alexandre Benalla* » dont on se demande comment ils ont pu se hisser si haut. L'action des uns comme celle des autres a conduit aux embarras de la plus grande médiocrité.

Il n'est pas, même au plan des relations internationales, d'occasion où le pays n'ait eu à rougir des soufflets portés par Trump ou Merkel, pour ne citer que ces deux-là, quand tant d'autres s'y sont appliqués.

Durant la première moitié du règne, l'à-peu-près et l'ambiguïté, autant que l'arrogance, n'ont produit que le ressentiment, la colère et le chaos.

Voilà qu'aujourd'hui le désaveu vient non plus de la sphère sociale ni même de l'espace politique, dont il est toujours possible de pourfendre le parti pris, mais de la plus haute institution publique française : le Conseil d'État.

Coup sur coup, des ministres, Blanquer et Castaner, ont été fustigés pour l'inconstitutionnalité de leur directives liées au projet de réforme des retraites pour l'un et aux élections municipales pour l'autre. Au total, le gouvernement a été corrigé quatre fois, en une semaine, par les sages, une première dans l'histoire de la République.

Or, quand le juge de premier et dernier ressort condamne un point de l'action du gouvernement, l'acharnement de celui-ci à poursuivre est un coup de force qui pourrait être assimilé à une forfaiture. En viendra-t-on à une telle extrémité ? L'avenir le dira et Macron sera jugé à l'aune de son entêtement ou au contraire à celui de son respect des institutions.

Mai là ne s'arrête pas les questions de constitutionnalité.

Depuis 1985 et une première limitation du nombre des mandats, la loi n'a eu de cesse de réduire de plus en plus la possibilité de cumul des charges électives. Même si cette tendance pourrait être nuancée, elle est reconnue vertueuse par une large partie de l'opinion et des élus.

Or, en vue des élections municipales, le premier collaborateur du Président Macron, Édouard Philippe, imité en cela par quelques ministres, Darmanin ou Riester entre autres, entendent être candidats, au Havre, à Roubaix, à Coulommiers ou ailleurs sans pour autant se démettre de leur fonction ministérielle et cela quelle que soit l'issue du vote.

Cela est juste ahurissant !

Même si la loi ne le leur interdit pas de façon formelle, la sollicitation que ces gens adressent à leur électeurs est au moins contraire à l'esprit démocratique et à l'esprit de loi sinon à sa lettre. Elle est irrévérencieuse à l'égard des administrés.

**Jean-Jacques FIFRE**